


<b>Nom de naissance</b> .....	<b>Sexe</b>	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> F
<b>Nom usuel</b> .....	<b>Nationalité</b> : .....		
<b>Prénom</b> .....			
<b>Date et lieu de naissance</b> : .....			
<b>Adresse</b> : .....			
<b>Ville</b> : .....	<b>Code Postal</b> : .....		
<b>dom</b> : .....	<b>port</b> : .....	<b>trav</b> : .....	
<b>Personne à contacter en cas d'urgence</b> :			
<b>Nom et Prénom</b> : ..... 			

A noter, les licences sont dématérialisées, elles sont transmises sur votre adresse mail

**E-mail** :

.....

**COTISATION**

L'adhésion comprend la licence, l'adhésion à l'USL Omnisports et l'adhésion à la section, l'assurance fédérale.

<b>MONTANT DE LA COTISATION</b> .....	€	<b>Paiement échelonné en 3 versements sauf pour les paiements en liquide</b>	
<input type="checkbox"/> Chèque bancaire.....	€.	<input type="checkbox"/> Coupon Sports .....	€
<input type="checkbox"/> Ticket CAF .....	€	<input type="checkbox"/> Pass culture Sport .....	€
<input type="checkbox"/> Chèques Vacances .....	€	<input type="checkbox"/> Autres .....	€
<input type="checkbox"/> Espèces .....	€.		

**CONDITIONS D'ADHÉSION A L'ASSOCIATION USL OMNISPORTS**

L'adhésion à une section implique une inscription à l'Union Sportive Lavalloise Omnisports et l'approbation de ses statuts et règlements qui sont consultables sur demande. Pour être effective, l'adhésion nécessite de renseigner et signer le formulaire d'inscription et de régler la cotisation correspondante qui n'est pas remboursable.

Selon l'activité des conditions particulières pourront exigées un certificat médical d'aptitude à la pratique conformément à la loi du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs.

Pour les enfants mineurs, la fiche d'inscription et la fiche médicale doivent être signées par les représentants légaux. La responsabilité de l'association est limitée à la période où l'enfant est confié sur le lieu de l'activité ou de convocation de l'animateur du cours, de l'entraînement ou de la compétition. Par conséquent, le représentant légal de l'enfant doit d'assurer de la présence de l'animateur afin d'éviter de se trouver seul en cas d'absence imprévue de l'animateur.

L'adhésion autorise l'association à utiliser le droit d'image auprès de ses adhérents qu'elle pourra reproduire pour présenter ses activités sur les supports de communication de son choix.

Lu et approuvé  
Le, .....

Signature du représentant légal